



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION 2024 DE FONCTIONNEMENT A L'EPIC LES CONTAMINES TOURISME DEL2024-32

Rapporteur : Michel BELIN et Gaëlle BLANCHARD

Vu la délibération 2021-053 du 6 mai 2021 approuvant la convention d'objectifs entre la commune et l'EPIC « Les Contamines Tourisme », pour une durée de trois ans jusqu'en 2024 ;

Vu la délibération n° DEL2023-128 du 21 décembre 2023, attribuant une subvention partielle à l'EPIC « Les Contamines Tourisme » pour un montant de **800 000 euros** ;

Considérant qu'au titre de ses engagements, la commune des Contamines Montjoie se doit d'allouer annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires ;

Considérant qu'un 1^{er} versement de 400 000 euros a été effectué le 22/01/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** à l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2024 d'un montant total de **1 200 000 €**.
- **DE VERSER** le solde de la subvention d'un montant de **800 000 €** selon les besoins de l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024 du budget général.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202432-DE



En Mairie, le 28 mars 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 28 mars 2024
Le Maire,
François BARBIER

